

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018**  
**A 20 H 30**

**Présents** : F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, F. REVELLI, D. COURDESSES, MC PHILIPPEAU, P. SERAYSSOL, J. MAGUET, P. DAURE

**Excusés** : N. CASTEX (pouvoir), E. DUJARDIN (pouvoir), A. TARTINI (pouvoir)

**Absents** : D. JOUANY, JL CAGNAC

**Secrétaire de Séance** : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2018 approuvé et paraphé par tous.

**1) Acquisition terrain Hutchins : approbation d'une servitude de passage**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2016-12-08 autorisant l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée E 951 appartenant à M. et Mme HUTCHINS pour aménager une aire de stationnement chemin de Pech de Cauzin, près du cimetière de Montricoux.

Elle expose qu'il sera constitué, au profit de l'immeuble issu de la division de la parcelle E 951 et vendu à M. VILLETTE apparaissant sous le n° 1322 sur le plan, une servitude de passage à pied et avec tous véhicules, ainsi qu'une servitude de passage en tréfonds de canalisations et réseaux divers, sur la parcelle n° 1321 sur le plan. Ladite servitude s'exercera sur une bande d'une largeur minimale de six mètres, depuis le chemin du Pech de Cauzin, le long de la limite séparative entre le fonds servant et la parcelle cadastrée E 1245.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**2) Délégation de pouvoir au maire d'ester en justice**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de lui confier une délégation pour intenter au nom de la commune toute action en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau, lorsque ces actions concernent les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**3) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017**

Comme le veut la Loi, Mme le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin que Mme Georgette TILLON présente le Compte Administratif 2017. Elle rappelle que celui-ci est en accord avec le Compte de Gestion de la Trésorière et fait l'état des lieux suivant :

**Fonctionnement** :

- Dépenses : 818 127.14 €
- Recettes : 972 538.53 €

D'où un excédent de l'exercice de : 154 411.39 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de : 10 033.79 € d'où un excédent total de 164 445.18 €.

**Investissement** :

- Dépenses : 414 696.86 €

- Recettes : 808 668.94 €

D'où un excédent de l'exercice de 393 972.08 € duquel il convient de déduire le déficit antérieur reporté de 394 977.32 € d'où un déficit de 1 005.24 €.

Les restes à réaliser repris s'élèvent à 98 440 € en dépenses et 69 900 € en recettes soit une différence de 28 540 € en négatif. Elle détaille plusieurs chapitres tant en dépenses qu'en recettes et propose de voter afin d'approuver le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **4) Subventions aux associations pour l'année 2018**

Madame le Maire présente la liste des associations bénéficiant d'une subvention en 2017 et les nouvelles demandes sur lesquelles elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Elle précise que le Conseil Communautaire travaille actuellement pour harmoniser les attributions de subventions aux associations en rapport avec leur champ de compétences (culture, développement économique...).

Nouvelles demandes :

Association des Retraités Agricoles : demande de subvention exceptionnelle

Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse Sport

Rugby challenge Jean Taché

Association climatologique de la moyenne Garonne

L'Assemblée n'a pas souhaité répondre favorablement à ces sollicitations.

#### **5) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles pour 2018**

Madame le Maire rappelle le montant de la participation aux frais de fonctionnement de nos écoles demandé aux communes extérieures ne possédant pas d'école soit 690 € par enfant. Elle propose de passer ce montant à 700 € pour 2018.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **6) Droit de place marché hebdomadaire pour 2018**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de reconduire le droit de place forfaitaire annuel pour les commerçants ambulants fréquentant le marché hebdomadaire du vendredi matin.

Elle propose les montants suivants selon l'importance de leur étal et de leur besoin en branchement :

- gratuité pour ceux qui ne se branchent pas,
- 55 € pour petit stand et faible consommation,
- 125 € pour grand stand énergivore (frigo, rôtissoire...),

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Demande d'installation de barrières devant l'épicerie pour sécuriser l'accès au magasin.

Agrandissement du cimetière : la propriétaire du terrain maintient son offre de vente à 10 000 €.

Camping Clos de Lalande : Mme le Maire présente les aménagements prévus par les nouveaux propriétaires.